



# FORMATION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE/ TUTEUR



DURÉE DE  
FORMATION

**7 heures**  
En présentiel



DATES DE  
FORMATION

**02 octobre 2025**  
**04 décembre 2025**



PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

- // Être volontaire pour participer à la formation
- // Avoir la volonté de devenir maître d'apprentissage
- // Inscrivez-vous



**La formation des maîtres d'apprentissage vise à les doter des compétences pédagogiques nécessaires pour accompagner efficacement les apprentis.**

**Elle répond au besoin croissant de professionnaliser le rôle des tuteurs en entreprise pour garantir une transmission de savoir-faire de qualité.**

**Cette démarche permet également de favoriser l'intégration des jeunes dans le monde professionnel et de renforcer leur employabilité.**

**Ce programme de formation a pour but, pour les entreprises qui choisissent de professionnaliser leurs tuteurs et maîtres d'apprentissage, de développer les meilleurs pratiques à ce sujet.**

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

Comprendre et appliquer des principes légaux encadrant le contrat d'apprentissage.

Appréhender les droits spécifiques des apprentis au sein de l'entreprise ainsi que les droits et obligations en tant que maîtres dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Assurer sa mission de Maître d'apprentissage en prenant en charge toutes les problématiques liées au contrat d'apprentissage

LES



DE LA FORMATION

**Intervenant**

**Jamel Rbah - Formateur**

**Méthodes pédagogiques**

**Cours théoriques**

**Études de cas**

**Mises en situation, jeux de rôles, quiz**

**Livret de formation transmis**

**Lieu de la formation**

**Institut Carrel**

**119, rue Boileau, Lyon 6**

**Accessibilité handicap**

**Accessibilité des locaux garantie, avec un accompagnement pédagogique organisé autour d'un entretien diagnostic**

**Contact : Florence Petit**

**Référente Handicap**

**[fpetit@carrel.fr](mailto:fpetit@carrel.fr) • 04.72.71.56.46**

**[Livret d'accueil H+](#)**





## CONTENU PÉDAGOGIQUE PROGRAMME DE LA FORMATION

### Programme de la matinée



#### 8h30 Présentations

##### 8h45 : Le contrat d'apprentissage

Définition et objectifs du contrat d'apprentissage  
Conditions d'éligibilité pour les apprentis et les maîtres d'apprentissage  
Procédure de signature et de validation du contrat

##### 9h30 : Réglementation des horaires de travail et rémunération de l'apprenti

Durée maximale du travail pour les apprentis majeurs et mineurs  
Temps de repos et congés spécifiques  
Barème de rémunération selon l'âge et l'année d'apprentissage  
Imposition d'objectifs commerciaux  
Évolution de la rémunération au fil du contrat

#### 10h15: Pause

##### 10h30 : Sanctions disciplinaires

Le traitement juridique des sanctions des comportements fautifs en entreprise  
La sanction des comportements en formation théorique (CFA)  
Rôle et responsabilités du maître d'apprentissage dans la gestion disciplinaire  
Études de cas de jurisprudence relatifs aux licenciements d'apprentis (validés/invalidés en justice)

### Programme de l'après-midi

##### 13h30 : Obligations du MAP

Obligation de formation et de suivi pédagogique en cohérence avec la formation théorique dispensée en CFA  
Obligation de coopération avec le CFA  
Analyse de cas de jurisprudence relatifs au défaut de suivi pédagogique

#### 15h00 : Pause

##### 15h15 : Cas de Jurisprudence

Analyse de cas de jurisprudence relatifs à la responsabilité des employeurs d'apprentis  
Cas de discrimination  
Cas de harcèlement moral  
Cas de non-respect des horaires de travail légaux  
Cas de sanctions disciplinaires abusives

Discussion et implications pratiques pour les managers

##### 16h30 : Quiz de synthèse et échanges conclusifs

### Modalités d'évaluation

Deux questionnaires (un pré et un post session) permettant l'évaluation préalable des connaissances et l'évaluation des acquis en fin de formation

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des stagiaires

### Moyens pédagogiques

Une salle adaptée à la formation et équipée d'un vidéoprojecteur

### TARIFS

250€ HT

Financement possible via  
OPCO

### Admission et délai d'accès

Délai minimal d'un mois pour la mise en œuvre d'une action de formation.

Inscription possible 48 heures avant la réalisation de la formation

### Compléments divers

Les éléments complémentaires, notamment les CGV, seront annexés au devis de la proposition de formation

# CARREL

La confiance, ça s'apprend !

CONTACT:  
Arnaud SCAPOTTA  
Responsable commercial  
[ascapotta@carrel.fr](mailto:ascapotta@carrel.fr)  
06.09.12.64.31